



Saint-Michel

**ÉVALUATION DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE
2025-2026**



**Centre
de services scolaire
des Hautes-Rivières**

Québec 

- Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'établissement d'enseignement au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (LIP, art. 83.1);
- Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'établissement d'enseignement et au protecteur régional de l'élève (LIP, art. 83.1).

1. ANALYSE DE LA SITUATION (PORTRAIT)

Priorités en lien avec le portrait et l'analyse de la situation Voir guide page 13	• Poursuite des actions en lien avec l'enseignement des comportements attendus (mode de vie - soutien au comportement positif); • Poursuite des actions en lien avec le sentiment de sécurité des élèves sur la cour, principalement sur la portion asphaltée. • Maintenir un ratio de surveillance le plus petit possible.	Évaluation : Priorité 1 ☒ Atteint ☒ À poursuivre ☐ À modifier Commentaires : Priorité 2 ☒ Atteint ☒ À poursuivre ☐ À modifier Commentaires : Priorité 3 ☒ Atteint ☒ À poursuivre ☐ À modifier Commentaires : Conditionnel à la disponibilité financière pour l'ajout de surveillance
---	---	--

Violence à caractère sexuel

Priorités en lien avec le portrait et l'analyse de la situation en ce qui a trait à la violence à caractère sexuel, s'il y a lieu Voir guide page 14	• Optimiser notre consignation des VACS. Nous regardons la possibilité d'utiliser un Forms afin de faciliter la consignation des événements. • Poursuivre la formation/sensibilisation des élèves et des membres du personnel en lien avec les VACS.	Évaluation : Priorité 1 ☐ Atteint ☐ À poursuivre ☒ À modifier Commentaires : N'a pas été fait. Nous avons vécu très peu d'événements. Pour l'instant, l'information se consigne bien. Priorité 2 ☐ Atteint ☒ À poursuivre ☐ À modifier Commentaires :
---	---	--

Intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale

Priorités en lien avec le portrait et l'analyse de la situation en ce qui a trait à l'intimidation ou à la violence basée sur les motifs mentionnés ci-dessus, s'il y a lieu Voir guide page 14	Aucune priorité n'avait été formulée étant donné qu'aucune situation de ce genre n'a été traitée dans les dernières années. Aucun événement de ce genre n'a été consigné en 25-26.	Évaluation : Priorité 1 ☐ Atteint ☐ À poursuivre ☐ À modifier Commentaires : Priorité 2 ☐ Atteint ☐ À poursuivre ☐ À modifier Commentaires :
--	--	---

2. MESURES DE PRÉVENTION

Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique (LIP, art. 75.1, al. 3, par. 2°)

Mesures de prévention visant à prévenir et à contrer toute forme d'intimidation ou de violence à l'école Voir guide page 15	Auprès des adultes : • Formation obligatoire sur la violence, l'intimidation et les violences à caractère sexuel Auprès des élèves : • Activité annuelle obligatoire sur le civisme; • Discussion autour des capsules réalisées par le MEQ dans le cadre de la semaine sur la prévention de la violence et de l'intimidation en mars 2026. • Promotion du système de renforcement des comportements positifs (médailles) et certificats liés aux attitudes des élèves). • Réunion mensuelle entre les élèves et la direction • Les ateliers animés par les T.E.S. (prévention universelle en classe) • Présence des T.E.S. lors des moments de pauses extérieures • Ajout d'adultes en surveillance lors de certaines pauses extérieures.	Appréciation : Les activités de formation et de sensibilisation ont généré des discussions intéressantes.
--	---	--

Mesures de prévention mises en place en lien avec la violence à caractère sexuel Voir guide page 16	• Enseignement de contenus pertinents au préscolaire à partir de la littérature jeunesse. • Formation en rencontre d'équipe des membres du personnel par la psychoéducatrice de l'école à partir du matériel de la Fondation Marie-Vincent et d'outils provenant du CSSDHR. • Élaboration et animation d'ateliers sur le sujet en fonction du cycle des élèves par les T.E.S. • Présence des T.E.S. lors des moments de pauses extérieures • Ajout d'adultes en surveillance lors de certaines pauses extérieures.	Appréciation : Nous observons une diminution importante des VACS par rapport à l'année dernière. Les mesures de prévention mises en place ont eu l'effet escompté.
---	--	--

Intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale

Mesures de prévention mises en place en lien avec l'intimidation ou la violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale Voir guide page 17	• Présence des T.E.S. lors des moments de pauses extérieures • Ajout d'adultes en surveillance lors de certaines pauses extérieures.	Appréciation : Aucun événement de ce type en 2025-2026
--	---	--

3. COLLABORATION AVEC LES PARENTS

Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique (LIP, art. 75.1, al. 3, par. 2°)

Mesures prévues pour impliquer les parents et favoriser leur collaboration (de manière générale) Voir guide page 18	Capsules d'information sur le plan de lutte de l'école introduites dans l'info-parents. Envoi des modes de vie à la maison pour une meilleure communication école-famille, parents-enfants	Appréciation : Peu d'info-parents ont été envoyés cette année. Par conséquent, peu de capsules ont été envoyées aux parents. Notre fonctionnement avec les modes de vie semble efficace.
---	---	---

Violence à caractère sexuel

Mesures prévues pour impliquer les parents et favoriser leur collaboration Voir guide page 19	En 2025-2026, nous avons planifié que les parents reçoivent de l'information sur ce qu'est une VACS.	Appréciation : Une ressource serait disponible. Une relance a été faite ce printemps pour l'obtenir. Elle serait envoyée l'année prochaine.
---	--	---

Intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale

Mesures prévues pour impliquer les parents et favoriser leur collaboration Voir guide page 20	Si le besoin avait été présent, organisation de rencontres à l'école et s'assurant d'avoir un interprète, au besoin et selon la situation vécue.	Appréciation : Aucun événement de ce type en 25-26
---	--	--

4. MODALITÉS POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU POUR FORMULER UNE PLAINTE

Appréciation et commentaires :
En personne, en prenant rendez-vous avec l'enseignant titulaire de votre enfant ou la direction. En communiquant avec l'enseignant titulaire de votre enfant par téléphone : 450-469-3918 En communiquant par courriel avec l'enseignant titulaire de votre enfant, la technicienne en milieu scolaire ou avec la direction à l'adresse suivante : fanie.poirier@cssdhr.gouv.qc.ca Les parents savent habituellement vers qui se tourner pour formuler une plainte.

5. CONFIDENTIALITÉ

Appréciation et commentaires :
• Limiter à l'essentiel la circulation des renseignements verbaux ou écrits. • Partager seulement les renseignements nécessaires qui ne causeront pas préjudice à l'élève, et dont l'usage doit être justifié afin d'assurer son bien-être, sa sécurité et son droit au respect à la vie privée. • Rappeler la politique de confidentialité concernant la transmission d'informations ; • Peu importe le lieu où les personnes impliquées sont rencontrées, s'assurer du respect de la confidentialité ; • Consigner les fiches de signalement et notes d'interventions dans des endroits sécurisés et restreints ; • Informer les élèves que la confidentialité est une priorité et qu'elle sera respectée sauf si la loi l'exige ou que certaines informations doivent être transmises à des membres du personnel pour assurer la sécurité des élèves ;

- Assurer la confidentialité de tout signalement ou plainte, notamment la protection de l'identité des témoins dénonciateurs et la discrétion autour des rencontres des élèves concerné.e.s ;

Ces mesures ont été respectées. Nous n'avons vécu de bris de confidentialité.

6. ACTIONS À ENTREPRENDRE À LA SUITE D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

Appréciation et commentaires :

Les actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence sont respectées. Les événements sont répertoriés et analysés. Les parents sont informés de ces actions.

7. MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT

Appréciation et commentaires :

Nous mettons en place les mesures répondant le mieux aux besoins des élèves, en fonction de leurs forces et de leurs défis personnels.

8. SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Appréciation et commentaires :

Nous appliquons une gradation des interventions, en fonction de l'élève, de ses besoins, de ses forces et de ses défis.

9. SUIVI DES SIGNALEMENTS ET DES PLAINTES

Appréciation et commentaires :

Ils sont faits par les intervenants ayant été impliqués dans la situation. Selon la situation, la direction peut être impliquée dans le suivi.

10. AUTRES ACTIONS SPÉCIFIQUES AUX VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Appréciation et commentaires :

Aucune

Date de réalisation de l'évaluation : 2026-05-28